



Numéro de dossier du greffe

(Nom du tribunal)

Formule 25A: Ordonnance de divorce

situé(e) au Adresse du greffe

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Juge (écrivez le nom en caractères d'imprimerie ou dactylographiez-le)

Intimé(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Date de l'ordonnance

Le tribunal a entendu une requête de (nom)

le (date)

Les personnes suivantes étaient présentes au tribunal (Indiquez le nom des parties et des avocats présents. Ce paragraphe peut être biffé si le divorce n'est pas contesté.)

Le tribunal a recueilli des témoignages et entendu des observations au nom de (nom(s))

CE TRIBUNAL ORDONNE QUE :

Si le tribunal décide que le divorce devrait prendre effet plus tôt, remplacer « 31 » par le nombre de jours inférieur. 1. (nom et prénom officiels des conjoints) qui se sont mariés à (lieu) le (date) soient divorcés et que le divorce prenne effet 31 jours après la date de la présente ordonnance. (Ajoutez d'autres paragraphes si le tribunal ordonne d'autres mesures de redressement.)

Tracez une ligne horizontale en travers de tout espace laissé en blanc sur la présente page.

Date de la signature

Signature du juge ou du greffier du tribunal

REMARQUE : Aucun des conjoints ne peut se remarier avant que la présente ordonnance ne prenne effet, auquel moment vous pouvez obtenir un Certificat de divorce auprès du greffe.